

BULLETIN D'ADHÉSION 2024 - 2025

NOM : Nom de naissance:

Prénom : Date de naissance :/...../.....

Tél fixe : Tél portable:

Courriel personnel :

Adresse personnelle :

Ecole / établissement :

Ville : Date de titularisation :/...../.....

Poste : Adjoint-e Directeur-trice Enseigne en ASH TR TRS
 Etudiant-e P.E. Stagiaire (PES) PsyEN / maître spécialisé CPC

Corps : Prof d'école Institutrice AESH Retraité-e

Situation administrative : Temps partiel :% Congé parental
 En disponibilité En congé formation CLD, CLM

Échelon : classe normale / hors classe / classe exceptionnelle
 Montant de la cotisation (voir ci-dessous) : EUROS

Je souhaite recevoir la presse uniquement en numérique

Mode de paiement

Le paiement en ligne sur <https://adherer.snuipp.fr/26>

Le paiement par chèque (de 1 à 6) à l'ordre du SNUipp-FSU 26. Les chèques sont encaissés en début de chaque mois, jusqu'en juillet. **Nombre de chèques :**

Le paiement par prélèvement fractionnés (de 1 à 6 fois de novembre à avril). Les prélèvements sont fait avant le 9 de chaque mois. Remplir et signer le formulaire « mandat SEPA ». Joindre un RIB. **Le prélèvement sera reconduit sauf demande express de votre part. Nombre de prélèvements :**

FSU-SNUipp 26
 Maison des Syndicats
 17, rue Georges Bizet
 26000 VALENCE
 04 75 56 77 77
 snu26@snuipp.fr



Se syndiquer
 est aussi un acte de solidarité !
 Une démarche individuelle au service du collectif.

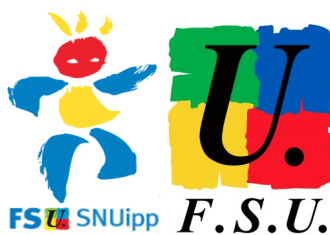
Je me syndique à la FSU-SNUipp 26 afin de contribuer :

- à la défense des intérêts des personnels actifs et retraités,
- au développement du service public d'éducation,
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat, unitaire, pluraliste et démocratique appartenant à la FSU (Fédération Syndicale Unitaire). La FSU-SNUipp Drôme pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser les publications départementales et nationales.

Je demande à la FSU-SNUipp de la Drôme de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière, auxquels il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans les fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant à la section. Toute adhésion vaut pour l'année en cours.

Date :/...../.....
 Signature :

GRILLE DE COTISATIONS 2024 - 2025



Montant des cotisations en euros * cotisation après déduction fiscale			
Échelon	Classe normale	Hors classe	Classe exception.
1	96 (32)*		234 (78)*
2	123 (41)*	207 (69)*	246 (82)*
3	129 (43)*	222 (74)*	264 (88)*
4	147 (49)*	240 (80)*	276 (92)*
5	156 (52)*	255 (85)*	297 (99)*
6	162 (54)*	270 (90)*	309 (103)*
7	168 (56)*	273 (91)*	324 (108)*
8	183 (61)*		
9	195 (65)*		
10	210 (70)*		
11	225 (75)*		

Situations particulières	
Instituteur-trice : 150€ (50€)*	Retraités = 99€ (33€)*
PES = 96€ (32€)*	M1/M2, AESH = 30€ (10€)* Contractuels = 60€ (20€)*
Disponibilité, congé parental, CLM... = 96€ (1)	
Temps partiels = Cotisation au prorata de la quotité (1)	
Non-imposable = 2/3 de la cotisation (avec avis de non-imposition) (1)	
(1) : minimum 96€, montant reversé par cotisation au syndicat national.	

Autres fonctions : suppléments de cotisations	
Directeur 2 à 4 classes : + 5€	Enseignant en REP et REP+ : +5€
Directeur 5 à 9 classes : + 10€	PE SEGPA -ULIS collège -CPC - PEMF : +5€
Directeur ≥ 10 classes : + 15€	Directeur SEGPA/EREA : + 20€

2/3 de la cotisation syndicale (66%) est remboursée en crédit d'impôt (y compris pour les non-imposables)